

CONDITIONS GÉNÉRALES

Art.1: Inscription et badge de membre du M'S

a. Les personnes âgées au minimum de 16 ans peuvent s'affilier au M'S en complétant et signant le formulaire d'inscription au club (par les parents pour les personnes âgées de moins de 18 ans). En complétant et signant le formulaire d'inscription, le membre déclare qu'il a pris connaissance des conditions générales et qu'il marque son accord sur celles-ci. L'affiliation prend effet à la date indiquée par le membre. Si aucune date n'est mentionnée, la date de la signature du formulaire d'inscription est considérée comme date de départ. Les montants mentionnés à l'article 2.c des conditions générales sont dus à partir de la date d'affiliation telle qu'indiquée ci-dessus. b. Lors de sa première visite au club M'S, le membre reçoit son badge de membre sur présentation d'une preuve d'identité valable. Le membre peut accéder au club M'S uniquement sur présentation de son badge de membre valable. En cas de perte ou de défaut, un badge de membre de remplacement peut être acheté pour 5€ au club. En cas de perte ou vol ou abus du badge de membre M'S, toutes les obligations de paiement demeurent entièrement en vigueur. c. Le badge de membre est et reste la propriété du M'S. Ce badge est strictement personnel et non cessible aux tiers. Le titulaire du badge de membre reste à tout moment responsable de l'usage et/ou de l'abus du badge de membre.

Art.2: Affiliation, délai et conditions de paiement.

a. Une affiliation au M'S est toujours un contrat à durée déterminée pour une période de six mois ou de douze mois, mentionné dans le formulaire d'inscription du membre. Il pourra être mis fin à tout moment en respectant le préavis mentionné à l'article 5.a et b des conditions générales. L'abonnement prend fin le dernier jour du mois de la fin de l'affiliation.

b. Sauf stipulation contraire, sont dues pour les quatre types d'affiliation: une cotisation d'inscription unique qui couvre les frais administratifs, et une cotisation d'affiliation mensuelle. Dans l'hypothèse où il est mis fin à l'affiliation et que le membre décide ensuite de s'affilier à nouveau, la cotisation d'inscription unique ne sera plus due. La cotisation d'inscription unique et la première cotisation d'affiliation mensuelle sont dues au plus tard au moment de l'affiliation. Le paiement de la cotisation d'affiliation mensuelle doit s'opérer via domiciliation ou au comptant.

c. En cas de paiement par domiciliation, le membre doit remplir et signer un formulaire de domiciliation européenne SEPA, et le transmettre au M'S au plus tard au moment de la signature du formulaire d'affiliation. Le badge de membre du M'S est bloqué tant qu'il n'est pas satisfait à l'obligation de paiement. Le membre peut se voir refuser l'accès au club.

e. Le M'S se réserve le droit de modifier les tarifs annuellement. Les membres en sont informés au moins 1 mois avant une modification de prix. Les prix restent inchangés pour la période mentionnée dans le formulaire d'inscription.

f. Chaque membre en ordre de paiement de cotisations peut geler son affiliation pendant au maximum un mois par an. L'abonnement est alors prolongé d'un mois. La cotisation d'affiliation mensuelle n'est pas due pendant cette période. Les abonnements étudiants peuvent être gelés au maximum pendant 2 mois sans interruption. Pendant cette période de gel, le membre n'a pas accès au club. Le membre qui veut bénéficier de cette période de gel, doit, préalablement, en avertir le club.

Art.3: Périodes d'ouverture.

a. Le M'S se réserve le droit de modifier les périodes d'ouverture. Les périodes d'ouverture ne sont pas considérées par le membre comme une caractéristique essentielle du service à prester par le M'S.

b. Si le membre ne fait pas usage des possibilités que lui offre le type d'affiliation choisi, aucun remboursement de la cotisation d'affiliation mensuelle n'aura lieu.

Art. 4: Cours collectifs.

a. Tous les cours doivent être réservés moyennant l'application mobile ou à la salle.

b. Le M'S se réserve le droit de modifier l'horaire à sa meilleure convenance. Ces modifications seront annoncées sur le site web et application afin de permettre au membre de consulter les heures des cours collectifs. Tous les leçons de groupe sont mentionnées sur les sites web et affichées dans le club. Les horaires des cours collectifs ne sont pas considérés par le membre comme une caractéristique essentielle du service à prester par le M'S.

c. La désinscription à un cours collectif se fait via l'application ou sur place et doit être faite une heure minimum avant le début du cours. Si à deux reprises il n'y a pas eu de désinscription ou s'il y a eu une désinscription tardive, le membre ne peut plus réserver de leçon de groupe pendant une semaine. Le membre peut réserver maximum 4 cours.

Art.5: Fin.

a. Le membre peut mettre un terme à son affiliation en le résiliant par courrier recommandée, adressé à M'S, chaussée de Huy 312, 1325 Chaumont-Gistoux, par mail, adressé à guy_collette@hotmail.com en signant un document de résiliation au club où il a conclu son affiliation.

b. La résiliation d'un abonnement est faite avec un mois de préavis. L'abonnement sera résilié le dernier jour du mois suivant le mois de la demande de résiliation.

c. La résiliation prématurée pour raisons médicales peut être acceptée avec un certificat médical.

d. Le badge de membre M'S doit être rapportée au club au plus tard le dernier jour de son affiliation.

e. Le M'S se réserve le droit de mettre un terme à l'affiliation en cas de manquement grave ou répété aux règles internes ou autre comportement apparu comme inacceptable, rapporté par un collaborateur de l'établissement. Le M'S en avertira le membre par courrier recommandé. Prenant en considération l'article 2.c, les cotisations d'affiliation mensuelles restant dues pour la période minimale sont exigibles sans mise en demeure et de plein droit.

Art.6: Risque et responsabilité.

a. Ni le M'S, ni ses collaborateurs ou préposés ne peuvent être tenus pour responsables de la mort, une blessure personnelle ou la maladie des membres, leurs enfants ou visiteurs intervenant sur le territoire du club, sauf en raison d'un acte intentionnel ou d'une faute grave dans le chef du M'S, ses collaborateurs ou préposés. L'utilisation des appareils mis à disposition par le M'S, ainsi que la participation à un programme ou à des parties de cours et/ou activité de quelque nature que ce soit, se font entièrement aux propres risques du membre.

b. Ni le M'S, ni ses collaborateurs ou préposés ne peuvent être tenus pour responsables de la perte, l'endommagement ou le vol des biens sur le territoire du club, sauf en raison d'un acte intentionnel ou d'une faute grave dans le chef du M'S, ses collaborateurs ou préposés. Le membre doit toujours enfermer ses objets de valeur dans les armoires mises à disposition à cet effet.

c. Le membre est responsable des dommages causés aux propriétés du M'S, des collaborateurs ou préposés.

Art.7: Règles internes.

- a. Le membre est censé être au courant des règles internes de l'établissement M'S et s'y conformer. Le membre s'oblige à en prendre connaissance avant d'entrer dans les clubs.
- b. Les conditions générales et les règles internes de l'établissement du M'S sont sur le site web ou peuvent être demandées dans l'établissement du M'S.

Art. 8: Conditions générales, droit applicable et élection de juridiction.

- a. M'S est la dénomination commerciale pour l'activité de fitness exploitée par POSITIGUYVE ATTITUDE dont le siège social est établi à 1457 Walhain, rue du bois de buis 89.
- b. Le droit belge est exclusivement applicable à ces conditions et à tous les contrats conclus par ou avec le M'S.
- c. Tous les litiges, qui pourraient naître à l'occasion du contrat entre un membre et du M'S, seront tranchés par un juge compétent du tribunal de l'arrondissement du brabant wallon.
 - c. Le membre déclare par son inscription connaître et accepter les conditions générales et les règles internes du M'S.
- d. Le M'S est autorisé à modifier les règles internes et les conditions générales. Les règles internes modifiées s'appliquent directement à tous ; les conditions générales modifiées valent pour les nouveaux membres et pour les membres dont l'affiliation est prolongée sur base de l'art. 2.b des conditions générales.

Art. 9: Assistance médicale.

- a. Le membre déclare par la présente qu'il ou elle est en bonne santé, qu'il ou elle n'a aucune raison médicale ou autre raison qui pourrait l'empêcher de participer à un effort physique et que l'accomplissement d'un effort physique ne peut causer aucun dommage à sa santé, sécurité et/ou condition physique.
- b. L'on ne peut faire aucun usage du club si l'on souffre d'une infection, d'une maladie contagieuse ou lorsque l'on a des blessures telles que des blessures ouvertes, des plaies ouvertes, etc. pour lesquelles il existe un risque que la santé, la sécurité et/ou condition physique des autres membres soit endommagée.

Art.10: Traitement des données personnelles.

- a. Le M'S se comporte conformément aux dispositions de la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 8 décembre 1992.
- b. Le responsable du traitement de vos données personnelles est PositiGUYve Attitude SCS ayant son siège social à rue du bois de buis 89, 1457 Walhain.
- c. Si vous nous communiquez vos données personnelles, celles-ci seront enregistrées dans notre fichier et seront traitées : - Pour la gestion du fichier clients et des produits et services offerts, - Pour la réalisation d'études de marché, - Pour vous informer sur les nouveaux produits et services, - Pour la réalisation de campagnes d'information et de promotion. Vos données personnelles ne sont pas communiquées aux tiers.

Lu et approuvé,

Le ... / ... / 2017 à Chaumont-Gistoux,